

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 15 Février 2018

Convocation du 07 février 2018

Présents : M. PLAULT - M. MERCIER - M. GALOPIN - Mme ANDRIEU - M. GALLOPIN - Mme GALLOPIN - M. LETARTRE - M. PERSON - M. THERY - M. BOUCHER - Mme DURAND - M. BRAULT - Mme VIVIEN

Absents : Mme PARMENTIER, excusée donne pouvoir à M. BRAULT – Mme DAVID, excusée donne pouvoir à Mme GALLOPIN – Mme LALOUE, excusée donne pouvoir à M. PERSON – Mme DAVID – Mme BEHUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers	En exercice : 18	Présents : 13	Procurations : 3	Votants : 16
------------------------------	------------------	---------------	------------------	--------------

ORDRE DU JOUR :

1. Enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement de Chartres métropole : avis de la commune

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours :

Désigne M. GALOPIN, secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 janvier 2018 est adopté à l'unanimité

1. ENQUETE PUBLIQUE SUR LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CHARTRES METROPOLE : AVIS DE LA COMMUNE
--

Monsieur le Maire expose :

Composée depuis le 1^{er} janvier 2013 de 43 communes, puis 46 dont 7 communes urbaines et enfin de 66 communes depuis le 01/01/2018, la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole dispose des compétences eau potable et assainissement des eaux usées et pluviales.

Le territoire de Chartres Métropole a fortement évolué au cours des dernières années avec les fusions successives des communautés de communes. Cette extension considérable du périmètre de compétence implique de reconsidérer les anciennes logiques de fonctionnement et de performance des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

La Communauté d'agglomération de Chartres Métropole a décidé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de mettre en œuvre un projet durable de gestion de l'eau à l'échelle de son territoire et a donc lancé un schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Une enquête publique se déroulera du 19 janvier 2018 au 19 février 2018, sur la révision du zonage des eaux usées des 46 communes de Chartres métropole. Le dossier est consultable au siège de Chartres métropole, sur le site de Chartres Métropole et dans certaines mairies, dont Sours (le commissaire

enquêteur recevra le public en mairie de Sours le samedi 27 janvier de 9h à 12h et le vendredi 16 février de 9h à 12h). Il est demandé aux communes concernées de donner leur avis quant à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité signale que le plan du réseau actuel de l'assainissement collectif n'est pas exact. Le plan identifie des réseaux collectifs sur l'allée du château et dans le parc du Château qui n'existent pas. A contrario, le réseau reliant La Saussaye à Gellainville n'est pas indiqué.

Dans le dossier d'enquête publique, le chapitre 7 est consacré à la comparaison entre l'installation de l'assainissement collectif et une solution de réhabilitation de l'assainissement autonome ; le conseil municipal s'interroge sur le coût de réhabilitation des installations en assainissement autonome, identiques pour les trois hameaux alors que les conditions diffèrent (terrains et fonciers, aménagement de surface, etc..). La commune souhaite avoir un complément d'informations, d'autant plus que le coût concernant le bourg (installations existantes en assainissement non collectif) n'est pas indiqué.

Pour les hameaux de Gennerville et de Chandres, le Conseil Municipal demande qu'une étude de faisabilité complémentaire pour un réseau d'assainissement collectif puisse être menée en prenant l'hypothèse de raccordement de la commune d'Houville-la-Branche.

Compte tenu de l'urbanisme dynamique du village en accord avec le SCOT, et la forte saturation de la station d'épuration actuelle soulignée chapitre 2.2 du dossier d'enquête publique, compte tenu du risque de pollution du ru acceptant les rejets de la station, le Conseil Municipal demande que soient nettement diminués les délais de raccordement du réseau d'assainissement collectif du village vers la station générale de Chartres Métropole (STEP Mare Corbonne).

En ce qui concerne le hameau de Brétigny, le Conseil Municipal souhaite que soit envisagé le raccordement de ce hameau sur le réseau d'assainissement collectif.

En ce qui concerne le bourg de Sours, le Conseil Municipal s'interroge sur le réseau d'assainissement collectif rue Pasteur. Le réseau actuel s'arrête à la hauteur du n° 78. Or rien n'indique la prise en compte dans le schéma directeur d'un assainissement non collectif. Les tableaux comparatifs (chapitre 7 du dossier d'enquête publique) permettant d'orienter le choix entre assainissement collectif et autonomes ne sont pas renseignés sur ce secteur. Le Conseil Municipal demande la prise en compte du raccordement sur l'assainissement collectif des différentes propriétés du bourg, d'autant plus que semble envisagée le raccordement des installations issues de la commune de Francourville.

Le Conseil Municipal souhaite que soit étudié le cas des propriétés situées dans le périmètre de protection rapprochée des forages F2 et F4 du Château d'Eau.

La carte page 101 représentant l'assainissement non collectif par commune indique 185 installations sur le village dont 10 installations non conformes et 6 dangereuses. Le Conseil Municipal souhaiterait avoir un complément d'informations sur la production de ces chiffres en sachant que peu d'installations sur le territoire de la commune ont été contrôlées.

Séance levée à 21 h.45